

# 10 - DE L'ADHÉSION DES ASSOCIATIONS

- 10.1 - DEMANDE
- 10.2 - DOCUMENTS REQUIS
- 10.3 - COTISATION
- 10.4 - REFUS

# 10.1 - DEMANDE

Toute association voulant affilier une ou plusieurs équipes à Baseball Québec doit elle-même être membre de Baseball Québec. L'association doit produire à sa région une demande d'adhésion d'association avant le 1er Mars (no. d'association).

# 10.2 - DOCUMENTS REQUIS

Pour qu'une association soit acceptée par Baseball Québec, elle doit présenter à la région les documents suivants :

- a) la formule d'adhésion pour une association dûment complétée;
- b) les frais d'adhésion pour une association fixés par la Baseball Québec;

# 10.3 - COTISATION

Toute association et équipe n'ayant pas payé sa cotisation pour l'année précédente ou devant un montant quelconque à un palier affilié à Baseball Québec ne peut être membre pour l'année en cours, aussi longtemps qu'elle n'a pas payé ses dus.

# 10.4 - REFUS

Toute équipe ou toute association qui ne se conforme pas aux règlements généraux et aux règlements de régie de Baseball Québec peut être refusée pour la saison en cours.